

YERRES



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/LD/JS

DECISION N° 97/129

OBJET : Présentation d'une « cérémonie du thé » - Convention avec l'Association Hors Les Murs

Le Député-Maire de la commune d'Yverres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yverres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

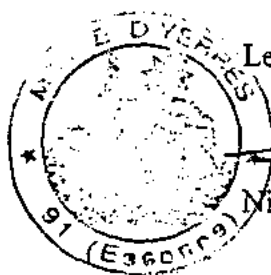
CONSIDERANT une présentation de la « Cérémonie du Thé » le 09 novembre 1997 de 15 H à 16 H au Casin de la Propriété Caillebotte d'Yverres,

DECIDE

De signer une convention avec « l'Association Hors Les Murs » représentée par Mme Colette MARY 5 boulevard Mirabeau 95100 ARGENTEUIL, pour un montant de 2 500 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1997, sous fonction 241, article 6232.

Fait à Yverres, le 14 octobre 1997



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

22 OCT. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

74

